



CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'éducation

n°200, hebdomadaire, lundi 8 avril 2019

Le Classes-En-Lutte
reprend un rythme de luttes :
hebdomadaire

La Mauvaise Herbe n°5
la revue de la Cnt-éducation
Abonnez-vous !

Bulletin dans la rubrique dédiée
sur le site cnt-f.org/fte



Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :
07 82 14 98 31

Le roi des bobards va être obligé de revoir sa copie !

Les AG de villes qui ont reconduit la grève à Lyon dès le 25 mars, à Paris le 28 mars, à Montreuil le 1er avril..., ont permis d'organiser la diffusion des argumentaires contre le projet de loi et de multiples initiatives avec les parents.

Après Nuit Debout Midi couché

Les façades des écoles parisiennes ont vu fleurir de magnifiques banderoles et mercredi dernier parents et personnels de l'éducation du 20^e arrondissement ont organisé un Die-in aux douze coups de midi place Ménilmontant.

Jeudi 4 avril, les grévistes ont largement investi les Assemblées générales. A Paris, 230 écoles fermées sur 656, 70% de grévistes. L'AG a décidé de reconduire la grève et d'organiser une semaine d'actions avec les parents le 9 avril.



En Seine-Saint-Denis, le taux de participation à la grève était de 55% en moyenne avec à Montreuil 30 écoles fermées sur 52, Bagnolet 11 écoles fermées sur 19, soit 80 à 90 % de grévistes. Plusieurs AG ont reconduit la grève mardi 9 avril, le jour où le roi des bobards présentera son projet de loi au Sénat....

A Montpellier, une "nuit des écoles" a clôturé la journée !!!

Pas de vacances pour la lutte

La semaine à venir s'annonce active malgré une première zone en congés. A Lyon, des actions locales sont prévues jeudi. "Ecoles désertes", "goûters devant les mairies" (à Paris), rassemblements devant les directions académiques, grèves le 9 avril et le 11 avril et d'ores et déjà des appels à la grève circulent pour le 18 avril et le 9 mai....

*Le 29 mars, le ministre de l'éducation a écrit aux enseignant.e.s.
Le 2 avril, il a également envoyé une lettre aux directrices et directeurs d'écoles*

Un vrai festival de bobards

A lire ci-dessous, les premières réponses rédigées par un collectif de profs. C'est le commentaire détaillé en réponse au courrier du 29 mars. Les mots de Blanquer sont en *Italiques*, les réponses des collègues en **rouge !**

Deux extraits de la lettre commentée. L'intégrale à lire sur notre site dans les jours à venir.

Effet de style, propagande ou manque de vocabulaire (!?), dans cette lettre, JM Blanquer reprend 7 fois le mot « confiance ».

"Mesdames et messieurs les professeurs,

La confiance est un état d'esprit indispensable si nous voulons transmettre à nos enfants l'essentiel, la confiance en leur réussite et en leur avenir. Or, nous devons avoir à l'esprit que notre École ne réduit pas encore suffisamment les inégalités sociales. 20 % des élèves à l'école primaire ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, 22 % des jeunes de 20 à 24 ans sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation."

Que l'école française ne réduise pas les inégalités est une certitude depuis Jules Ferry. Jean-Michel Blanquer en tant que recteur, membre du cabinet du ministre De Robien ou directeur de l'enseignement scolaire n'a jamais agi contre ces inégalités,

Et en même temps, l'Acte 21 du mouvement des Gilets Jaunes rassemblait des milliers de manifestant.e.s à Paris (photo ci-contre) et en régions.

A St Nazaire l'Assemblée des Assemblées réunissait du vendredi 5 au dimanche 7 avril près de 300 délégations, 700 gilets jaunes regroupé.e.s dans la Maison du Peuple...

bien au contraire. Sous Sarkozy, il participe à la suppression de 80.000 postes, au recours croissant de personnels contractuels précaires et sans formation, à la disparition de la formation initiale des profs et à la création de conventions élitistes ou favorables aux établissements privés.

..."Comme vous le savez, le projet de loi pour une École de la confiance est actuellement en discussion au Parlement. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2019 et sera examiné par le Sénat à partir de la mi-mai. Comme je l'ai indiqué, il s'agit de donner plusieurs leviers nouveaux à notre action collective au service de l'élévation du niveau général et de la justice sociale."

Si le projet de loi a été "adopté par un vote solennel le 19 février"... il faut rappeler que plusieurs articles ont été débattus en catimini, à peine quelques députés présent.e.s, sans aucune consultation, ni présentation aux premiers concernés : les personnels de l'Education Nationale et les parents d'élèves !

Ce projet est un fourre-tout d'amendements au Code de l'Education qui vise bien au contraire à créer deux écoles : une pour les élites, " Les établissements publics locaux d'enseignement international... Et une pour les autres : « Les établissements des savoirs fondamentaux".

A suivre...

